

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: CARE PLUS ANTI INSECT DEET SPRAY 20%

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0047

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0017818-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

CARE PLUS ANTI INSECT DEET SPRAY 20%
KRUIDVAT ANTI INSECT SPRAY 20% DEET
INSECT REPELLENT FAMILY SPRAY 20% DEET
QUITMO ANTI-INSECT 20% DEET

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Primmed BV
	Adresse	De Huchtstraat 14 1327 EE Almere Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0047	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0017818-0000	
Date de l'autorisation	14/01/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	24/12/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Tropenzorg B.V.
Adresse du fabricant	De Huchtstraat 14 1327 EE Almere Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Artemisweg 111 8239 DD Lelystad Pays-Bas

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	Vertellus Performance Material Inc.
Adresse du fabricant	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta-toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	20
Ethanol	Ethanol 2-propanol		64-17-5	200-578-6	79,999

2.2. Type de formulation

Autre liquide prêt-à-l'emploi (AL : autres liquides)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les . Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application sur la peau par le grand public

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Culex spp Nom commun: Moustiques Stade de développement: - Nom scientifique: Aedes spp Nom commun: Moustiques Stade de développement: - Nom scientifique: Anopheles spp Nom commun: Moustiques Stade de développement: - Nom scientifique: Ixodes ricinus Nom commun: Tiques Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - Application par pulvérisation sur la peau
Taux et fréquences d'application	Dose par application : 1,67 µL / cm ² de peau soit - Enfants de 2 à 6 ans : 21 pulvérisations - Enfants de 6 à 12 ans : 29 pulvérisations - Adultes et enfants de plus de 12 ans: 62 pulvérisations - 0 - Dose par application : 1,67 µL / cm ² de peau soit - Enfants de 2 à 6 ans : 21 pulvérisations

	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants de 6 à 12 ans : 29 pulvérisations - Adultes et enfants de plus de 12 ans: 62 pulvérisations <p>Moustiques : durée de protection : 4 heures</p> <p>Tiques : durée de protection : 2 heures</p> <p>Adultes et enfants de 2 ans et plus : maximum 1 application par jour</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille de 100 mL en HDPE avec pulvérisateur

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Enfants de 2 à 6 ans : 5 pour la tête, entre 3 et 4 par bras, 4 et 5 par jambe. Ne pas appliquer plus de une fois par jour.
- Enfant de 6 à 12 ans : 5 pour la tête, 5 par bras, 7 par jambe. Ne pas appliquer plus de une fois par jour.
- Adultes et enfants >12 ans : 11 pour la tête, entre 8 et 9 par bras, 4 par main, 13 par jambe. Ne pas appliquer plus de une fois par jour.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Appliquer uniquement sur les zones découvertes de vêtements.
- Respecter les doses d'emploi du produit.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas utiliser avec d'autres produits répulsifs.
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit.
- La durée de protection est donnée à titre indicatif. Des facteurs environnementaux (température, vent...) peuvent modifier la durée de protection.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter tout contact avec les yeux, les muqueuses, le nez, les lèvres et la peau endommagée.
- Ne pas appliquer le produit sur les zones autour des articulations, par exemple derrière les genoux ou à l'intérieur des coudes où les plis cutanés se produisent normalement.
- L'application du produit n'est pas recommandée pour les personnes sensibles telles que les femmes enceintes et les femmes qui allaitent.
- Laver les zones de la peau qui ont été traitées lorsque la protection n'est plus nécessaire ou si des effets secondaires se produisent.
- Bien agiter avant chaque utilisation. Tenir la bouteille à 15-20 cm de la peau, en inclinant le pulvérisateur vers la surface à pulvériser.
- Pulvériser uniformément avec un mouvement de balayage lent pendant environ 1 seconde sur les zones suivantes : tête, mains, $\frac{3}{4}$ des bras et $\frac{1}{2}$ jambes.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Ne pas appliquer directement sur le visage. Vaporiser sur la main et appliquer avec parcimonie sur le visage.
- Ne pas respirer le produit.
- Éviter tout contact entre le produit et la nourriture.
- Se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon avant de manger ou de boire.
- Lorsque le produit biocide est appliqué sur des enfants de moins de 12 ans, il doit être appliqué par un adulte.
- Appliquer seulement sur la tête, les bras, les mains et les jambes.
- Ne pas appliquer sur les mains des enfants.
- Appliquer une fois par jour pour les adultes et les enfants de 2 ans et plus.
- Ne pas appliquer le produit sur la peau sous les vêtements.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, contacter le centre antipoison ou consulter un médecin.
- En cas d'inhalation de fortes concentrations : mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté); appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Ne pas réutiliser le flacon pour un autre usage.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 25°C.
- Durée de conservation du produit : 5 ans.
- Garder hors de la portée des enfants.

6. Autres informations

- Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques à la substance active DEET et de fournir les résultats de ce suivi tous les 5 ans à l'Anses dans le cadre d'un suivi post-autorisation.